

En rue libre
association loi 1901
5 rue Léonie 91270 Vigneux sur Seine

Ville de Vigneux-sur-Seine
Cabinet du Maire
Service de l'urbanisme
Service des associations

À Vigneux-sur-Seine, le 10 mars 2026,

Monsieur le Maire,
Madame l'Adjointe au Maire à la vie associative,
Monsieur l'Adjoint au Maire à l'urbanisme aux grands projets et à l'écologie

Je vous écris aujourd'hui pour vous alerter sur les dangers que représentent les pictogrammes que vous avez peints en divers endroits de la ville pour la sécurité des vigneusiennes et vigneusiens qui se déplacent à vélo, particulièrement les néocyclistes et les enfants.

En effet, ils présentent deux dangers majeurs, dont un mortel :

- sur les chaussées classiques, ils suivent le stationnement voiture ou le caniveau, ce qui a pour effet :
 - d'inciter les cyclistes à circuler sur la « bande d'emportérage », zone accidentogène où les cyclistes se prennent les portières des automobilistes peu attentifs.
 - Encourager les conflits d'usages et notamment les dépassements dangereux de la part d'usagers motorisés pressés, ou davantage d'agressivité envers les cyclistes qui roulent au centre de leur voie.

En effet, pour rappel, la trajectoire normale et sécurisante à vélo est au centre de sa voie, comme à moto, et l'article R412-9 alinéa 5 du Code de la route stipule :

Sur les voies où la vitesse maximale autorisée n'excède pas 50 km/h, un conducteur d'engin de déplacement personnel motorisé, de cyclomobile léger ou de cycle peut s'écarter des véhicules en stationnement sur le bord droit de la chaussée, d'une distance nécessaire à sa sécurité.

- dans les giratoires, et particulièrement celui de la Concorde et la place ~~La Fayette~~ Le Petit et Vergeat¹, où les pictogrammes matérialisent exactement là où il ne faut surtout pas circuler à vélo :
 - cela incite les cyclistes à circuler trop à l'extérieur sur ce qu'on appelle « l'anneau de la mort ». Cet endroit est le plus accidentogène à vélo, particulièrement parce qu'il place l'usager dans l'angle mort des poids lourds. Or le giratoire de la Concorde est emprunté par tous les bus de Vigneux puisqu'il est la porte d'entrée du hub de la gare. Vous créez les conditions express d'un drame, c'est l'atteinte à la sécurité des cyclistes la plus grave.
 - Cela encourage également les dépassements dangereux et les coupures de trajectoires par des automobilistes pressés, et provoque davantage de conflit d'usages et d'agressivité envers les cyclistes qui prennent le giratoire avec une autre trajectoire pour leur sécurité.

En soit, ces pictogrammes ne sont pas des aménagements cyclables et ne sauraient être tenus pour tel, car :

- un tel aménagement n'est pas décrit dans l'article L228-2 du Code de l'Environnement qui stipule :

A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou, pour les chaussées à sens unique à une seule file, de marquages au sol, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. Lorsque la réalisation ou la

rénovation de voie vise à créer une voie en site propre destinée aux transports collectifs et que l'emprise disponible est insuffisante pour permettre de réaliser ces aménagements, l'obligation de mettre au point un itinéraire cyclable peut être satisfaite en autorisant les cyclistes à emprunter cette voie, sous réserve que sa largeur permette le dépassement d'un cycliste dans les conditions normales de sécurité prévues au code de la route.

Le type d'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de mobilité, lorsqu'il existe.

- confirmé par les jugements 2202156 et 2301327 du Tribunal administratif d'Orléans faisant jurisprudence.

Néanmoins nous accueillons l'effort de signaler la présence et la légitimité des cyclistes dans les rues de Vigneux-sur-Seine, pour peu que le positionnement des pictogrammes soit sans équivoque et ne soit pas perçu comme un itinéraire prescriptif par tous les usagers, et surtout s'il ne présente aucun danger pour les usagers les plus fragiles.

A ce titre, nous regrettons que, contrairement à vos promesses et à votre volonté affichée de consultation des habitants, vous n'ayez consulté ni une association locale comme En rue libre ou MDB Vélyve, ni les services de la Communauté d'Agglomération, ni le Codev du Val d'Yerres Val de Seine. Cela vous aurait permis d'éviter cette grossière erreur.

Ce qu'il aurait fallu faire : suivre les recommandations du Cerema, et placer ces pictos au centre de la voie où ils doivent rappeler la présence de cycliste.

En l'état, étant donné la gravité de la mise en danger dans les giratoires, je dois vous demander, par la présente, de mettre fin à ce danger :

- en effaçant, sans délai, les pictogrammes réalisés sur les giratoires de la Concorde et de la place La Fayette Le Petit et Vergeat¹ (avant le 15 mars)
- en effaçant avant la fin du mois tous les pictogrammes se situant à moins d'un mètre de tout obstacle à sa droite dans le sens de circulation (bord de chaussée, stationnement, etc), mesure effectuée à partir de son extrémité droite, et non pas de son centre.
- en reprenant une réalisation concertée de ces pictogrammes, en identifiant avec les axes où cela est pertinent notamment à cause d'un dépassement en sécurité impossible par les automobilistes, (plutôt dans les sens uniques étroits donc) et en tout état de cause en les positionnant correctement pour ne pas mettre en danger nos concitoyens à vélo.

Je joins à cette demande une demande de copie de la décision municipale, si elle existe, portant sur la réalisation de ces pictogrammes, telle qu'archivée au recueil des actes administratifs de la ville de Vigneux-sur-Seine.

Ces constatations sont partagées par différents partenaires locaux : le Codev de la Communauté d'Agglomération, ProVélo Sud IDF, les services du Val d'Yerres Val de Seine dédiés à la voirie. Il est étonnant que vous n'ayez pas sollicité l'expertise de ces derniers avant de décider de ces pictogrammes.

Toute cette affaire n'aurait pas eu lieu d'être si vous nous aviez consulté en amont, ou du moins les services de l'agglomération, car vos services manquent cruellement de formation en matière de mobilités actives.

Je terminerai par une pensée pour Valérie Dayre, dravelloise et infirmière tuée à Vigneux en novembre 2022 en se rendant à son travail, lors d'un dépassement dangereux par un poids lourds

justement, alors qu'elle était sur une trajectoire similaire à celles que vos pictogrammes matérialisent. Quatre ans plus tard, aucune leçon n'a été tirée, et sa mémoire, bafouée.

Je reste disponible et disposé à échanger avec vous d'ici le 15 mars à ce sujet,
En vous souhaitant une bonne journée,

Cordialement

Jean Briault,
président de En rue libre, association du réseau FUB

¹ Dans notre courrier initial, nous avons confondu les noms des places La Fayette et Le Petit et Vergeat. Cela a fait l'objet d'un erratum.